



Dernieres volontes d'un disparu

Par **JCT**, le **06/07/2008** à **05:17**

J'ai perdu ma soeur il y a dix ans et ma mere il y a une semaine. En apprenant le deces de ma mere j'ai aussi appris qu'elle avait recupere les cendres de ma soeur qui reposaient, selon ses dernieres volontes, avec mon pere. Ma mere a demande a son mari de disperser ses cendres avec celles de ma soeur dans un jardin public. J'aimerais savoir si legalement je peux m'opposer a cela, sachant que bon nombre de personnes de ma famille pourrait sans doutes temoigner des volontes de ma soeur